

Partenaire COVEA



L'UNT en lien avec COVEA ont élaboré une protection du permis de conduire comprise dans l'adhésion portant sur la sécurisation de votre outil de travail, réservée aux adhérents de l'UNT.

Le partenariat et dispositif portent sur la couverture du risque majeur des chefs d'entreprises.

A savoir :

1. la prise en charge du stage de récupération des points à hauteur de 150 euros.
2. le risque de contentieux routier lié aux infractions du code de la route (hors cas de délit).
3. la prise en charge des honoraires d'avocats aux conditions du contrat souscrit par l'UNT.

A partir de 2020, chaque adhérent de l'UNT est couvert automatiquement au titre de ces risques du fait de son adhésion.

Le principe simple, en cas de difficulté, de stage à faire, se rapprocher de sa structure locale pour enclencher la demande.

Ce dispositif s'applique à la condition : **d'être membre à jour de l'UNT et d'être identifié dans la base de données de l'UNT.**

Ce partenariat permet de vous faire bénéficier d'une solution novatrice qui couvre votre activité face aux aléas auxquels vous êtes soumis sur la route et couvre votre outil de travail :

Le permis

Pour la 1ere fois, les Taxis ont une assurance permis au titre de leurs adhésions à un syndicat professionnel et c'est à l'UNT que cela se passe.